



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

leishmaniose viscérale

Question écrite n° 3251

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la leishmaniose. En effet, un vaccin contre la leishmaniose viscérale et parfois mortelle a été mis au point chez le chien. Ce succès offre une perspective prometteuse de vaccin pour l'homme. La leishmaniose viscérale, due à un protozoaire, touche l'homme, plus particulièrement dans les pays en voie de développement, mais aussi une dizaine de personnes en France par an essentiellement dans le Sud. Ce virus est transmis par une mouche dont la femelle se nourrit de sang. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la prévention de cet unicellulaire, d'une part, et quelles solutions, il compte mettre en oeuvre afin de commercialiser un vaccin, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3251

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5255

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)